

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	2 mai 2017	Séance du : 10 mai 2017
	<u>Votes : 40</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le dix mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 37	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean COSTES (Salasc).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Admission en non valeur de produits irrécouvrables et reprise de provisions pour risques sur l'exercice 2017.

Monsieur COSTE rapporte :

Monsieur le Trésorier demande à l'assemblée délibérante de statuer sur l'admission en non valeur de tout ou partie des créances présentées ci-après.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

L'objet et le montant total des titres à admettre ou non en non valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

N° titre	Désignation	Montant	Admission en non valeur	Motif	Compte mandat	Compte Reprise
Budget annexe de l'Office de tourisme						
2015 T-174	RUFFIER Isabelle	111,54 €	ADMIS	Liquidation	6542	7817
2015 T-175	RUFFIER Isabelle	111,54 €	ADMIS	Domaine « Berenas »	6542	7817
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		223,08 €				223,08 €
Budget annexe du SPANC						
2012 T-153	CONSEIL GENERAL Hit	96,00 €	NON ADMIS	Recouvert entre temps	6541	-
2014 T-5	MERIGAUD Thierry	1,00 €	ADMIS		6541	7817
2013 T-333	RAMSEYER Claude	116,00 €	ADMIS	Insolvable	6541	7817
2013 T-334	RAMSEYER Claude	116,00 €	ADMIS		6541	7817
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		233,00 €				233 €
Budget Général						
Multiples 2013/2014	EEJ DISTRIBUTION	14 593,63 €	ADMIS	Liquidation	6542	7817 (12 673,66€)
Multiples 2015	La Flamme de Péret	3 006,27 €	ADMIS	Liquidation	6542	7817
2008 T-215	Commune CANET	1 136,85 €	ADMIS		6541	-
2008 T-367	Commune PAULHAN	20,97 €	ADMIS		6541	-
2016 T-289	Commune NEBIAN	0,80 €	ADMIS		6541	-
2013 T-262+484	Ets LANARET	104,29 €	ADMIS	Liquidation	6541	7817
2015 T-537	GANNE Julien	26,03 €	ADMIS	Insolvable	6541	-
2011 T-675002731	Patinoire VEGAPOLIS	55,50 €	ADMIS		6541	-
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		18 944,34 €				15 784,22 €

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au conseil communautaire de statuer sur l'admission en non valeur de la totalité des créances susvisée, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu :

- A un mandat émis à l'article 6541 ou 6542, selon le motif de l'admission en non valeur, du budget concerné de l'exercice.
- A un titre émis à l'article 7817 du budget concerné, afin de constater la reprise de provisions émises lors de la survenance du risque, qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui et ce, conformément à l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2017.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 3 mai 2017.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PRONONCE l'admission en non valeur des créances telle que présentée dans le tableau ci après :

N° titre	Désignation	Montant	Admission en non valeur	Motif	Compte mandat	Compte Reprise
Budget annexe de l'Office de tourisme						
2015 T-174	RUFFIER Isabelle	111,54 €	ADMIS	Liquidation Domaine « Berenas »	6542	7817
2015 T-175	RUFFIER Isabelle	111,54 €	ADMIS		6542	7817
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		223,08 €				223,08 €
Budget annexe du SPANC						
2012 T-153	CONSEIL GENERAL Hit	96,00 €	NON ADMIS	Recouvert entre temps	6541	-
2014 T-5	MERIGAUD Thierry	1,00 €	ADMIS		6541	7817
2013 T-333	RAMSEYER Claude	116,00 €	ADMIS	Insolvable	6541	7817
2013 T-334	RAMSEYER Claude	116,00 €	ADMIS		6541	7817
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		233,00 €				233 €
Budget Général						
Multiples 2013/2014	EEJ DISTRIBUTION	14 593,63 €	ADMIS	Liquidation	6542	7817 (12 673,66€)
Multiples 2015	La Flamme de Péret	3 006,27 €	ADMIS	Liquidation	6542	7817
2008 T-215	Commune CANET	1 136,85 €	ADMIS		6541	-
2008 T-367	Commune PAULHAN	20,97 €	ADMIS		6541	-
2016 T-289	Commune NEBIAN	0,80 €	ADMIS		6541	-
2013 T- 262+484	Ets LANARET	104,29 €	ADMIS	Liquidation	6541	7817
2015 T-537	GANNE Julien	26,03 €	ADMIS	Insolvable	6541	-
2011 T- 675002731	Patinoire VEGAPOLIS	55,50 €	ADMIS		6541	-
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		18 944,34 €				15 784,22 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170511-2017-05-10-04-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

Jean-Claude LACROIX